

Fermetures industrielles : ça bouge du côté des normes

Depuis le 01/05/05 les fermetures industrielles font l'objet d'une nouvelle réglementation européenne, la norme EN 13241-1.

Les décrets avaient été publiés en juillet 2004 et rendaient donc obligatoire l'application de la nouvelle réglementation sur les produits de fermetures de bâtiments à compter du 1^{er} mai 2005. Contrairement à l'auto certification française NFP 25362, applicable jusqu'à ce jour, le nouveau référentiel impose aux fabricants de faire effectuer une batterie de tests, au sein d'un organisme notifié. La notification tardive des laboratoires français, décrétée en juillet 2004, a très fortement compliqué la tâche des fabricants. Puisque, ces derniers disposaient de



**NORME EN 13241 :
NORME EUROPÉENNE SUR
LES FERMETURES INDUSTRIELLES**

très peu de temps pour effectuer leurs essais (de septembre 2004 à mai 2005).

Conditions d'AUTO-CERTIFICATION

Pour pouvoir appliquer sur leurs produits la plaque «CE» les fabricants devront

justifier des résultats obtenus au cours des tests effectués sous contrôle d'un organisme notifié, mais également être en mesure de répondre d'un système de maîtrise de production incluant la mise en œuvre de leurs produits. Dernier point, le référentiel français ne nécessitait aucun test officiel, il impliquait, dans l'esprit, une obligation de moyen. Au contraire la norme européenne, est beaucoup plus contraignante et impose une obligation de résultat validée par les essais de type. Ces nouvelles obligations s'intègrent totalement dans la démarche de prévention des risques sur les lieux de travail (Décret du 05/11/01).

Nota : le 1^{er} octobre marquera la complète substitution du référentiel européen de la norme NFP 25 362. A cette date seuls les fabricants ayant remplis les conditions résumées ci-dessus pourront être conformes au nouveau référentiel.

Contact :
NORSUD SARL
ZA la Ronze BP 9
69440 TALUYERS
norsud@norsud.fr

Interview de Jean-Paul VERGÉ, dirigeant du groupe

FIMA **NORSUD** **AUTOMANU**
Leader français de la fermeture de bâtiments industriels

« Nos sociétés fabriquent, installent et entretiennent les produits de fermetures industrielles que nous vendons. Le nouveau référentiel 13241-1 règlementé par les normes qu'il rassemble l'ensemble des trois fonctions que nous proposons à nos clients. Il était donc essentiel pour nous d'être prêts malgré les difficultés liées à la notification tardive des laboratoires.

Depuis novembre 2003

nous avons travaillé en collaboration avec SOCOTEC pour fixer et valider nos objectifs dans le cadre de l'arrivée prévue de la nouvelle norme et c'est avec le laboratoire CETIM que nous avons obtenu notre certification. Préalablement il avait été nécessaire de repenser toute l'informatique de l'entreprise pour répondre à l'obligation de maîtrise de production qui dans notre cas intègre la mise en

œuvre et la maintenance de nos produits.

Ce dernier a été conçu pour gérer les produits tout au long de leur durée de vie, assurant ainsi une traçabilité totale.

Nous avons obtenu le certificat CETIM le 28 AVRIL et nous pouvons à ce jour proposer sur le marché une gamme de portes sectionales jusqu'à 48 m² et de rideaux métalliques jusqu'à 72 m² en conformité avec la norme EN 13241-1. »

LE MONITEUR

Édition du 3 Juin 2005

service lecteur n°605